

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du 30 Novembre 2016 à 18 H 00  
à LAUTERBOURG**

**Personnes présentes :** Bernard HENTSCH - Danièle CLAUSS - Roland ISINGER - Jean-Louis SITTER - Pascal STOLTZ - Guy CALLEGHER - Jean-Michel FETSCH - Christiane HUSSON - Joseph SAUM - Marie-Bernadette BUTZERIN - Bernard KAPPS - Isabelle SCHMALTZ - Richard STOLTZ - Benoît BAUMANN - André FRITZ - Denis DRION - Bruno KRAEMER - Jacques WEIGEL - Philippe GIRAUD - Fabienne BUHL - Jean-Luc BALL - Mylène HECK - Richard PETRAZOLLER - Richard SCHALCK - Jean-Paul HAENNEL - Claude WEBER - Anne URSCH, Directrice Générale des Services

**Absents :**

**Excusés :** WAHL Geoffrey, ayant donné procuration à Jean-Luc BALL

**Invités présents :**

**Ordre du jour :**

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Installation du Conseil de Communauté
- 3 – Orientations budgétaires 2017
- 4 – Adhésion de la communauté de communes de la Plaine du Rhin au « SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE » (SDEA) et transfert complet de la compétence grand cycle de l'eau correspondant aux alinéas 1°, 2°, 4°, 5°, 8°, 12° de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement
- 5 – Gymnase de Lauterbourg – Subventions
- 6 – Gymnase de Seltz - Subventions
- 7 - Admission en non valeur
- 8 à 15 – Fonds de concours
  - ✓ Beinheim - Matériel informatique
  - ✓ Beinheim – mobilier scolaire
  - ✓ Scheibenhard – éclairage public
  - ✓ Scheibenhard – poteaux d'incendie
  - ✓ Lauterbourg – matériel informatique
  - ✓ Neewiller près Lauterbourg – site cinéraire
  - ✓ Mothern – éclairage public
  - ✓ Kesseldorf – aire de jeux
- 16 – Attribution de marchés
- 17 – Divers – informations
  - ✓ PEDT – évaluation nationale de la mise en place des PEDT
  - ✓ Mission Locale Alsace du Nord – chiffres 2015
  - ✓ Vacances de la Toussaint – statistiques des activités enfance et jeunesse

## **1 – Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Anne URSCH, secrétaire de la présente séance.

**Adopté à l'unanimité**

## **2 - Installation du Conseil de Communauté**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le renouvellement du conseil municipal de Seltz en date du 7 octobre 2016,

Vu la délibération du 20 octobre 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide :

- d'installer M. WAHL Geoffrey dans ses fonctions de conseiller communautaire titulaire
- de désigner en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'Article L.2121-21 du CGCT :
  - M. BALL Jean-Luc et M. PETRAZOLLER Richard délégués de la Commune de Seltz au sein de la Commission Géographique Seltz Delta de la Sauer Assainissement et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA
- de désigner, en application des statuts du SCOT, les délégués suivants :
  - M. BALL Jean-Luc et Mme HECK Mylène
- de désigner Mme HECK Mylène dans les commissions suivantes :
  - commission de délégation de service public
  - office du tourisme du Pays de Seltz-Lauterbourg

**Adopté à l'unanimité**

## **3 – Orientations budgétaires 2017**

Le Président donne un aperçu de la situation comptable 2016 (*arrêtée au 25/11/2016*)

CC PLAINE DU RHIN		
Investissement		
Dépenses	Recettes	Solde
1 919 802,83	3 324 291,89	+ 1 404 489,06

Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Solde
5 183 452,41	5 393 426,97	+ 209 974,56
CC PLAINE DU RHIN – ORDURES MENAGERES		
Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Solde
1 885 484,65	1 938 129,45	+ 52 644,80
CC PLAINE DU RHIN – GYMNASSE LAUTERBOURG		
Investissement		
Dépenses	Recettes	Solde
31 590,65	13 050,33	-18 540,32
Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Solde
52 914,48	99 306,09	+ 46 391,61
CC PLAINE DU RHIN – GYMNASSE SELTZ		
Investissement		
Dépenses	Recettes	Solde
16 110,85	5 303,36	-10 807,49
Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Solde
47 236,71	134 810,23	+ 87 573,52

puis il expose les grandes lignes du budget 2017 au Conseil de Communauté, à savoir,

**Taxes locales** : les taux 2016 resteront inchangés en 2017, à savoir :

Taxe d'Habitation	TH	5,81 %
Taxe Foncière sur le Bâti	TFB	4,55 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	TFNB	17,15 %
Cotisation Foncière des Entreprises	CFE	5,74 %
Fiscalité Professionnelle de Zone	FPZ	17,47 %

**Fiscalité et Dotations** :

	2014	2015	2016	2017
<b>TAXES (TH – TFB – TFNB – CFE)</b>	3 230 115.00	3 326 518.00	3 342 583.00	3 342 583.00
<i>Taxe d'habitation</i>	1 199 377	1 250 315	1 277 910	
<i>Taxe foncière bâtie</i>	1 063 858	1 102 854	1 122 713	
<i>Taxe foncière non bâtie</i>	74 753	75 133	76 523	
<i>Cotisation foncière des entreprises</i>	847 345	860 936	865 437	
<i>Rôles supplémentaires</i>	44 782	27 189		

<i>Redevance des mines</i>		<i>10 091</i>		
<i>CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)</i>	430 823.00	386 764.00	406 481.00	383 360.00
<i>FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources)</i>	593 762.00	593 762.00	593 762.00	593 762.00
<i>DGF (dotation globale de fonctionnement)</i>	478 265.00	333 937.00	208 949.00	146 455.00
<i>DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)</i>	305 832.00	305 832.00	307 175.00	307 175.00
<b>COMPENSATIONS</b>	46 508.00	49 658.00	39 342.00	39 342.00
<i>FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)</i>	- 341 919.00	- 459 059.00	- 720 583.00	- 720 583.00
<b>TOTAUX</b>	<b>4 743 386.00</b>	<b>4 537 412.00</b>	<b>4 177 709.00</b>	<b>4 092 094.00</b>

**Emprunts :**

- Le capital restant dû au 1/1/2017 est de 2 704 196,71 €
- Les annuités 2017 s'élèvent à 579 886,45 € réparties en capital à hauteur de 477 631,99 € et en intérêts pour 102 254,46 €.

Zone d'activités de la Forêt à Beinheim - capital restant dû au 1/1/2017 : 529 819,77 €

Annuités 2017 : 64 724,68 € dont 57 097,55 € de capital et 7 627,13 € d'intérêts

**Endettement pluriannuel (hors zone d'activités de Beinheim) :**

<b>Exercice</b>	<b>Annuité</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Capital</b>	<b>Capital restant dû</b>
2017	579 886,45 €	102 254,46 €	477 631,99 €	2 704 196,71 €
2018	576 532,06 €	83 021,08 €	493 510,98 €	2 226 616,86 €
2019	483 818,11 €	63 123,15 €	420 694,96 €	1 733 159,88 €
2020	401 615,84 €	47 141,34 €	354 474,50 €	1 312 520,87 €
2021	283 305,07 €	33 352,72 €	249 952,35 €	958 104,34 €
2022	184 883,50 €	24 695,16 €	160 188,34 €	708 212,03 €
2023	107 977,36 €	19 176,70 €	88 800,66 €	548 085,89 €
2024	82 255,17 €	16 103,08 €	66 152,09 €	459 349,68 €
2025	81 620,69 €	13 550,77 €	68 069,92 €	393 264,34 €
2026	80 986,20 €	10 929,63 €	70 056,57 €	325 263,55 €
2027	80 351,72 €	8 237,26 €	72 114,46 €	255 278,61 €
2028	79 717,23 €	5 471,04 €	74 246,19 €	183 238,34 €
2029	79 082,76 €	2 628,35 €	76 454,41 €	109 068,99 €
2030	33 004,00 €	289,52 €	32 714,48 €	32 694,19 €

**Programme de Travaux 2017 :**

**1. Bâtiments**

Désignation	Implantation	Montant TTC
Périscolaire 50 places	Niederlauterbach	1 200 000 €
	<i>DETR</i>	- ?
	<i>CAF</i>	- 150 000 €
	<i>FCTVA</i>	- 196 000 €
	Autofinancement	<b>854 000 €</b>

**2. Voirie****Travaux prévus en 2017***(programme provisoire qui sera finalisé lors de la réunion du 07/12/2016)*

Commune	Voie	Montant TTC
Buhl	Rue des Vignes	28 000
Eberbach	Rue de l'Eglise	144 000
Eberbach	Rue du Stade	46 000
Kesseldorf	Rue Principale	190 000
Lauterbourg	Rue du Camping	97 000
Mothern	Rue du Stade	72 000
Niederlauterbach	Rue du Café	96 000
Salmbach	Rue de la Gare	30 000
Scheibenhard	Rue de la Lauter	120 000
Wintzenbach	Rue du Moulin	50 000
Wintzenbach	Rue du Gassenberg	84 000
<i>S/TOTAL</i>		<b>957 000</b>

**Travaux inscrits en 2016 à reporter**

Commune	Voie	Montant TTC
Lauterbourg	Rue de la Haute Vienne	175 000
Neewiller	Rue de Niederlauterbach	100 000
Niederroedern	RD247	150 000
Oberlauterbach	RD246	75 000
Seltz	Rue de la Gare	250 000
<i>S/TOTAL</i>		<b>750 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 707 000</b>

**Fonds de concours :**

- Les fonds de concours seront provisionnés à hauteur de 250 000 €

**Subventions et Participations :**

SUBVENTIONS	
MISSION LOCALE	11 000 €
IRCOD	1 200 €
REPARTIR (1€ par habitant)	18 281 €
EMAN	65 000 €
ADEAN (0,80 € par habitant)	14 625 €
SUR LES SENTIERS DU THEATRE	60 200 €
Association des Œuvres Scolaires	2 091 €
Association des Arboriculteurs de Niederlauterbach et environs	23 000 €
Collège de Lauterbourg (345 élèves)	3 500 €
Foyer socio éducatif de Lauterbourg	390 €
Association sportive du Collège de Lauterbourg	410 €
Collège de Seltz (585 élèves)	6 000 €
PARTICIPATIONS	
MEDIATHEQUE de SELTZ	34 500 €
GYMNASE DE LAUTERBOURG	85 000 €
GYMNASE DE SELTZ	89 115 €
OFFICE DE TOURISME	115 000 €
+ emplois saisonniers	4 500 €
FDMJC PERISCOLAIRE	545 000 €
FDMJC ANIMATION	215 000 €
ALEF	200 000 €
ACTION KUTU	2 500 €

**Ordures ménagères :**

Le Président propose de ne pas augmenter les tarifs en 2017, à part si les contributions dues au SMICTOM devaient être revues à la hausse.

**Assainissement :**

Les 3 commissions locales se sont réunies en septembre/octobre, au cours desquelles le SDEA a présenté les orientations budgétaires 2017 :

- Les tarifs de la redevance assainissement seront augmentés sur le territoire de la Lauter, en raison des projets d'investissements prévus
  - LAUTER 1,11 € TTC / m<sup>3</sup> + part fixe 10 € = 1,23 € TTC / m<sup>3</sup>
  - PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH 1,11 € TTC / m<sup>3</sup>
  - SELTZ DELTA DE LA SAUER 1,35 € TTC / m<sup>3</sup>
- Et de maintenir le montant des contributions pluviales
  - LAUTER 120 304,70 € TTC
  - PLAINE DE LA SAUER ET DU SELTZBACH 330 000 € TTC
  - SELTZ DELTA DE LA SAUER 220 000 € TTC

**Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré, approuve les principes proposés pour l'élaboration du budget 2017 tels qu'exposés ci-dessus.**

**Adopté à l'unanimité**

**4 – Adhésion de la communauté de communes de la Plaine du Rhin au « SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE » (SDEA) et transfert complet de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant aux alinéas 1°, 2°, 4°, 5°, 8°, 12° de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement**

Monsieur le Président signale qu'il serait opportun pour la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, dans le prolongement de la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2016, que cette dernière sollicite son adhésion au syndicat mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) et lui transfère intégralement sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant aux alinéas suivants de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique,
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Il rappelle subséquentement au Conseil Communautaire que :

- d'une part, la Commune de Beinheim a adhéré, pour le cours d'eau de la Sauer, au Syndicat Intercommunal Sauer-Eberbach et lui a transféré sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant aux alinéas 1°, 2°, 8° de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement.
- d'autre part, la Commune de Buhl, a adhéré, pour les cours d'eau du Seebach et du Seltzbach, au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Vallée du Seebach et au Syndicat Intercommunal d'Aménagement (SIA) de la Vallée du Seltzbach et leur a transféré sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant aux alinéas 1°, 2°, 8° de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement.

En conséquence, il indique qu'en procédant au transfert de compétences susvisées vers le SDEA et en complément des compétences transférées au Syndicat Intercommunal Sauer-Eberbach, au SIVOM de la Vallée du Seebach et au SIA de la Vallée du Seltzbach, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin n'exercera plus aucune compétence en matière de « Grand Cycle de l'Eau », cette compétence étant entièrement transférée.

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5214-27 et L.5721-6-1 ;

**VU** les dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

**VU** les dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

**VU** les dispositions des articles 6, 7.1, 11 et 66 des statuts modifiés par Arrêté Interpréfectoral du 30 septembre 2015 du SDEA ;

**VU** la délibération en date du 20 octobre 2016 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin opérant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin par ajout d'une part de la compétence GEMAPI correspondant aux alinéas 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L.211-7 I. du code de l'environnement et d'autre part des compétences de lutte contre les coulées de boues et d'animation et de coordination à l'échelle du bassin versant correspondant respectivement aux alinéas 4° et 12° de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement ;

**VU** l'absence de personnel à transférer ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt que présenterait pour la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin l'adhésion à cet établissement public ;

**CONSIDÉRANT** qu'en égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » susvisée et des réalisations durables ;

**CONSIDÉRANT** que le transfert de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la Communauté de Communes et ses administrés ;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article L.3112-1 du CG3P, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin peut opérer un transfert des biens nécessaires à l'exercice des compétences transférées en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature au SDEA ;

**APRÈS** avoir pris connaissance des Statuts du Syndicat Mixte approuvés par Arrêté Interpréfectoral du 30 septembre 2015, et notamment son Article 7.1 disposant « qu'une commune ou un EPCI qui adhère au SDEA doit le faire pour l'intégralité d'une ou de plusieurs des compétences (Eau Potable, Assainissement (collectif et non collectif), Grand Cycle de l'Eau) dans la limite des compétences que cette commune ou que cet EPCI détient » ;

**APRÈS** avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Président ;

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- **D'ADHERER** au SDEA et à ses statuts.
- **DE TRANSFERER** au SDEA la compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant aux alinéas de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement précités, pour les bassins versants Bande Rhénane, Kabach, Lauter, Moder, Sauer et Seltzbach. Le détail des compétences transférées, par commune membre et bassin versant, est présenté dans le tableau ci-après :



	Bassin Versant					
	Bande-Rhénane	Kabach	Lauter	Moder	Sauer	Seltzbach
<b>Beinheim</b>	1,2,4,5,8,12			1,2,4,5,8,12	4,5,12	
<b>Buhl</b>						4,5,12
<b>Croettwiller</b>						1,2,4,5,8,12
<b>Eberbach-Seltz</b>		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12			1,2,4,5,8,12
<b>Kesseldorf</b>					1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12
<b>Lauterbourg</b>		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12			
<b>Mothern</b>		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12		1,2,4,5,8,12	
<b>Munchhausen</b>	1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12			1,2,4,5,8,12	
<b>Neewiller-près-Lauterbourg</b>		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12			
<b>Niederlauterbach</b>		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12			
<b>Niederroedern</b>						1,2,4,5,8,12
<b>Oberlauterbach</b>		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12			1,2,4,5,8,12
<b>Salmbach</b>			1,2,4,5,8,12			1,2,4,5,8,12
<b>Schaffhouse-près-Seltz</b>		1,2,4,5,8,12			1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12
<b>Scheibenhard</b>		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12			
<b>Seltz</b>	1,2,4,5,8,12				1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12
<b>Siegen</b>			1,2,4,5,8,12			1,2,4,5,8,12
<b>Trimbach</b>						1,2,4,5,8,12
<b>Wintzenbach</b>		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12		1,2,4,5,8,12	1,2,4,5,8,12

- **DE TRANSFERER**, à compter de la date d'effet de ce transfert, en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature, l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées au profit du SDEA.

- **D'OPERER**, s'agissant d'un transfert complet de compétence de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, le transfert de l'actif et du passif du service transféré au SDEA avec les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer. Ce transfert de l'actif et du passif de l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées au SDEA a lieu en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature.

- **DE DEMANDER** aux communes de Beinheim, Buhl, Croettwiller, Eberbach-Seltz, Kesseldorf, Lauterbourg, Mothern, Munchhausen, Neewiller-près-Lauterbourg, Niederlauterbach, Niederroedern, Oberlauterbach, Salmbach, Schaffhouse-près-Seltz, Scheibenhard, Seltz, Siegen, Trimbach et Wintzenbach de se prononcer par délibération de

leur conseil municipal sur l'adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au SDEA.

- **DE PROPOSER** à M. le Préfet que la date de son arrêté permette une date d'effet de ce transfert au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **DE DÉSIGNER**, avec une entrée en vigueur de la présente désignation au lendemain de l'entrée en vigueur de l'Arrêté Interpréfectoral relatif à ce transfert de compétences, en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT :

- 1) M. HENTSCH Bernard délégué de la Commune de Beinheim au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 2) M. ISINGER Roland délégué de la Commune de Buhl au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 3) M. SITTER Jean-Louis délégué de la Commune de Croettwiller au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 4) M. STOLTZ Pascal délégué de la Commune de Eberbach-Seltz au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 5) M. Guy CALLEGHER délégué de la Commune de Kesseldorf au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 6) M. FETSCH Jean-Michel délégué de la Ville de Lauterbourg au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 7) Mme BUTZERIN Marie-Bernadette déléguée de la Commune de Mothern au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 8) M. STOLTZ Richard délégué de la Commune de Munchhausen au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 9) M. BAUMANN Benoit délégué de la Commune de Neewiller-près-Lauterbourg au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 10) M. FRITZ André délégué de la Commune de Niederlauterbach au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 11) M. DRION Denis délégué de la Commune de Niederroedern au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 12) M. KRAEMER Bruno délégué de la Commune d'Oberlauterbach au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 13) M. WEIGEL Jacques délégué de la Commune de Salmbach au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.

- 14) M. GIRAUD Philippe délégué de la Commune de Schaffhouse-près-Seltz au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 15) Mme BUHL Fabienne déléguée de la Commune de Scheibenhart au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 16) M. BALL Jean-Luc délégué de la Ville de Seltz au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 17) M. PETRAZOLLER Richard délégué de la Ville de Seltz au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 18) M. SCHALCK Richard délégué de la Commune de Siegen au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 19) M. HAENNEL Jean-Paul délégué de la Commune de Trimbach au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.
- 20) M. WEBER Claude de la Commune de Wintzenbach au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.

## **5 – Gymnase de Lauterbourg – Subventions**

Le Conseil de Communauté,

**Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2015 et 2016 de **4 300 € par an**,

- **Précise** la répartition de ces subventions :

**3 500 €** pour le collège, sur présentation des justificatifs, dont 2 000 € pour le matériel sportif et 1 500 € pour les voyages et sorties

**410 €** pour l'association sportive du collège

**390 €** pour le foyer socio-éducatif du collège

- **Propose** de verser les subventions 2015 et 2016 au foyer socio éducatif et à l'association sportive du collège de Lauterbourg

**Adopté à l'unanimité**

## **6 – Gymnase de Seltz – Subventions**

Le Conseil de Communauté,

**Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2016 de **6 000 € par an**,

- **Précise** la répartition de cette subvention :

**6 000 €** pour le collège de Seltz pour le matériel sportif, le matériel éducatif et pour les voyages et sorties

- **Propose** de verser la subvention 2016 au collège de Seltz

**Adopté à l'unanimité**

## **7 – Admission en non valeur**

Vu l'impossibilité de recouvrer divers produits et redevances (assainissement et/ou ordures ménagères) telles que présentés par le Trésorier de Seltz,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- Décide d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

BUDGET PRINCIPAL	4 924,63 €
BUDGET ORDURES MENAGERES	5 388,61 €

- De transférer les crédits nécessaires :

### BUDGET PRINCIPAL

C/022 dépenses imprévues	- 3 000,00
C/6541 créances admises en non valeur	+ 3 000,00

### BUDGET ORDURES MENAGERES

C/022 dépenses imprévues	- 1 000,00
C/6541 créances admises en non valeur	+ 1 000,00

**Adopté à l'unanimité**

## **8 – Fonds de concours – Matériel informatique à Beinheim**

- **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour le renouvellement du parc informatique :
  - Attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l'acquisition d'ordinateurs ou de tablettes, d'écrans, d'imprimantes, de pack office et de tableaux blancs interactifs affectés aux écoles de notre territoire, limitée à 3 classes par mandat
- ✓ **Vu** le décompte relatif à l'acquisition de matériel informatique destiné à l'école élémentaire, présenté par la commune de Beinheim, pour un montant de 5 353,76 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la commune de Beinheim du 3 novembre 2016, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 2 237,76 € pour la dite acquisition,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la commune de Beinheim un fonds de concours de 2 237,76 € pour l'acquisition de matériel informatique destiné à l'école élémentaire.

**Adopté à l'unanimité**

## **9 – Fonds de concours – Mobilier scolaire à Beinheim**

- **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour le renouvellement du mobilier scolaire dans les écoles :
  - Attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l'acquisition de tables, chaises, bureaux, armoires et tableaux destinés aux écoles de notre territoire, limitée à 3 classes par mandat
- ✓ **Vu** le décompte relatif à l'acquisition de mobilier scolaire destiné à l'école élémentaire, présenté par la Commune de Beinheim, pour un montant de 17 196,00 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Beinheim du 3 novembre 2016, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 7 187,58 € pour la dite acquisition,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la Commune de Beinheim un fonds de concours de 7 187,58 € pour l'acquisition de mobilier destiné à l'école élémentaire.

**Adopté à l'unanimité**

## **10 - Fonds de concours – Eclairage public à Scheibenhard**

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
  - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** les décomptes des travaux relatifs au remplacement et l'extension de l'éclairage public rue de l'Eglise, rue du Cimetière et parking de la salle polyvalente présentés par la commune de Scheibenhard, pour un montant total de 39 6023,63 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la commune de Scheibenhard du 14 novembre 2016, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 9 636,86 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 9 636,86 € dans le cadre du remplacement et de l'extension du réseau d'éclairage public rue de l'Eglise, rue du Cimetière et parking de la salle polyvalente à la commune de Scheibenhard.

**Adopté à l'unanimité**

### **11 – Fonds de concours – Poteaux d’incendie à Scheibenhard**

- **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l’installation et renouvellement des poteaux d’incendie :
  - Fonds concours à hauteur de 50 % du déficit de l’investissement dans le cadre de l’installation et du renouvellement des poteaux d’incendie (hors lotissement et sinistre). Cette aide est limitée à 10 poteaux par mandat.
- ✓ **Vu** les décomptes relatifs au remplacement de 4 poteaux d’incendie présentés par la Commune de Scheibenhard, pour un montant de 14 174,71 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Scheibenhard du 14 novembre 2016, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 5 924,74 € pour les dits remplacements,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la Commune de Scheibenhard un fonds de concours de 5 924,74 € pour le remplacement des 4 poteaux d’incendie à Scheibenhard.

**Adopté à l’unanimité**

### **12 – Fonds de concours – Matériel informatique à Lauterbourg**

- **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour le renouvellement du parc informatique :
  - Attribution d’un fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l’acquisition d’ordinateurs ou de tablettes, d’écrans, d’imprimantes, de pack office et de tableaux blancs interactifs affectés aux écoles de notre territoire, limitée à 3 classes par mandat
- ✓ **Vu** le décompte relatif à l’acquisition de matériel informatique destiné à l’école élémentaire, présenté par la Ville de Lauterbourg, pour un montant de 10 680,00 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Ville de Lauterbourg du 14 novembre 2016, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 4 464,03 € pour la dite acquisition,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la Ville de Lauterbourg un fonds de concours de 4 464,03 € pour l’acquisition de matériel informatique destiné à l’école élémentaire.

**Adopté à l’unanimité**

### **13 - Fonds de concours – Site cinéraire à Neewiller près Lauterbourg**

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour la création de sites cinéraires comprenant l'aménagement de columbariums, jardins du souvenir et ossuaires
  - fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit de l'investissement, comprenant les études, la mise en forme de l'emplacement, les plantations et le mobilier.
- ✓ **Vu** le décompte relatif à l'extension du site cinéraire, présenté par la Commune de Neewiller près Lauterbourg, pour un montant de 5 400,00 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Neewiller près Lauterbourg du 22 novembre 2016, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 2 257,09 € pour le dit aménagement,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 2 257,09 € dans le cadre de l'extension du site cinéraire à la Commune de Neewiller près Lauterbourg.

**Adopté à l'unanimité**

### **14 - Fonds de concours – Eclairage public à Mothern**

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
  - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** les décomptes des travaux relatifs au remplacement et à la rénovation de l'éclairage public rue du Muguet et rue de la Vallée présentés par la commune de Mothern, pour un montant total de 35 806,78 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la commune de Mothern du 25 octobre 2016, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 8 979,91 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 8 979,91 € dans le cadre du remplacement et de la rénovation du réseau d'éclairage public rue du Muguet et rue de la Vallée à la commune de Mothern.

**Adopté à l'unanimité**

## **15 - Fonds de concours – Aire de jeux à Kesseldorf**

- Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'aménagement d'aires de jeux publics dans les communes membres :
  - fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit de l'investissement, limité à 100 000 € H.T. de travaux par aire de jeux et à une aire de jeux par mandat.
  - On entend par investissement : les études, la mise en forme du terrain, les plantations, le mobilier et la clôture.
- ✓ Vu le décompte relatif à l'aménagement de la plateforme de l'aire de jeux présenté par la Commune de Kesseldorf, pour un montant de 24 894,72 € TTC,
- ✓ Vu la délibération de la Commune de Kesseldorf du 25 novembre 2016, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 10 405,50 € pour le dit aménagement,
- ✓ Vu les crédits inscrits au budget 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- décide de verser sous forme de fonds de concours la somme de 10 405,50 € dans le cadre de l'aménagement de la plateforme de l'aire de jeux rue des Sapins à la Commune de Kesseldorf.

**Adopté à l'unanimité**

## **16 – Attribution de marchés**

Par délibération du 16 avril 2014, le Président a eu délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée, leurs avenants ainsi que la désignation de sous-traitants.

Le Président informe l'assemblée qu'il vient d'attribuer les travaux suivants :

- ✓ NEEWILLER réfection de la voirie rue de Niederlauterbach  
*Société TP KLEIN Herrlisheim pour un montant de 78 078,60 € TTC*

**Adopté à l'unanimité**

## **17 – Divers – Informations**

- ✓ **PEDT – évaluation nationale de la mise en place des Projets Educatifs Territoriaux**

1<sup>ère</sup> enquête nationale sur la situation des PEDT depuis qu'ils ont été généralisés sur l'ensemble du territoire national

→ proposition d'adresser une réponse commune au nom de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin pour le compte des 19 communes membres



✓ **Vacances de la Toussaint – statistiques des activités enfance et jeunesse**

**VACANCES DE LA TOUSSAINT – STATISTIQUES ENFANCE  
(accueils de loisirs sans hébergement ALSH)**

	Le 20/10	Le 21/10	Du 24 au 28/10	
	BEINHEIM		BEINHEIM	MOTHERN
BEINHEIM	4	8	7	1
BUHL				4
CROETTWILLER				
EBERBACH				
KESSELDORF	4	1	4	
LAUTERBOURG		1		3
MOTHERN	2	2	2	5
MUNCHHAUSEN	5	3	5	
NEEWILLER	1	1		1
NIEDERLAUTERBACH				
NIEDERROEDERN			2	
OBERLAUTERBACH	1	2		2
SALMBACH			1	
SCHAFFHOUSE	3	1	2	
SCHEIBENHARD				2
SELTZ	11	9	11	6
SIEGEN			2	
TRIMBACH				
WINTZENBACH		1		3
HORS CC	4	2	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>31</b>	<b>40</b>	<b>28</b>

### VACANCES DE LA TOUSSAINT – STATISTIQUES JEUNESSE

- **13 animations proposées sur 9 jours d'animation.**
- **1 atelier « Art du Cirque » proposé sur 4 jours à Lauterbourg (8 jeunes).**
- **3 jours « Assises de la jeunesse » organisés par la FDMJC sur la construction d'un projet collectif (4 jeunes).**
- 1 activité annulée : Multisports (pas assez d'inscrit) et 1 sortie cinéma en supplément car trop de monde sur la sortie initiale.
- Nous comptabilisons **217 inscriptions** qui concernent **110 jeunes différents (dont 63 filles et 47 garçons) : soit +28 jeunes par rapport à Toussaint 2015**
- En moyenne chaque activité a rassemblé 17 jeunes

Animation	Nombre de jeunes	Filles	Garçons
Assises de la Jeunesse	4	2	2
Géocaching	5	2	3
Canoë Kayak	3	1	2
Patinoire	24	19	5
Snack-Squash	6	0	6
Trampoline Park	28	20	8
Equitation	11	11	0
Arts du Cirque	8	5	3
Snack-Ciné	36	17	19
Multisports	Annulée		
Jeudi Tout est permis	10	7	3
Mountainboard	4	1	3
Futsal	10	0	10
Horror Night	6	3	3
Europabad	49	25	24
Ciné Snack (Sup)	13	6	7
<b>TOTAL</b>	<b>217</b>	<b>119</b>	<b>98</b>

Village	Jeunes différents	Filles	Garçons	Par rapport à TOUSSAINT 2015
Beinheim	4	3	1	=
Buhl	2	0	2	-6
Eberbach	7	5	2	+6
Kesseldorf	2	0	2	-1
Lauterbourg	7	4	3	+2
Mothern	10	7	3	+6
Munchhausen	6	3	3	+1
Neewiller	10	6	4	+3
Niederlauterbach	9	5	4	+3
Niederroedern	11	10	1	+7
Oberlauterbach	1	1	0	-2
Salmbach	2	1	1	-1
Schaffhouse	3	1	2	+2
Scheibenhard	9	6	3	+4
Seltz	16	6	10	+2
Siegen	1	1	0	+1
Trimbach	3	2	1	+2
Wintzenbach	3	2	1	+2
<b>Total CoCom</b>	<b>106</b>	<b>63</b>	<b>43</b>	<b>+31</b>
H.Cocom	4	0	4	-3
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>63</b>	<b>47</b>	<b>+28</b>

✓ **Mission Locale Alsace de Nord – chiffres 2015**

Cf. document ci-joint

Signatures :

Bernard HENTSCH		Danièle CLAUSS	
Roland ISINGER		Jean-Louis SITTER	
Pascal STOLTZ		Guy CALLEGHER	
Jean-Michel FETSCH		Christiane HUSSON	
Joseph SAUM		Marie-Bernadette BUTZERIN	
Bernard KAPPS		Isabelle SCHMALTZ	
Richard STOLTZ		Benoît BAUMANN	
André FRITZ		Denis DRION	
Bruno KRAEMER		Jacques WEIGEL	
Philippe GIRAUD		Fabienne BUHL	
Jean-Luc BALL		Mylène HECK	
Richard PETRAZOLLER		WAHL Geoffrey	Excusé, procuration à Jean-Luc BALL
Richard SCHALCK		Jean-Paul HAENNEL	
Claude WEBER			